

DECISION DG n°2014-08

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur Maraninchi (Dominique) ;
- VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 10 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Il est inséré un cinquième tiret ainsi rédigé :

«- Madame DUMORTIER (Annie) est nommée chef du pôle qualité et gestion documentaire».

<u>Article 2 :</u> La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 10 février 2014 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 24 JAN. 2014
Le Directeur Général

Dominique MARANINCHI